

Informations de base	
2007/0215(AVC) AVC - Procédure d'avis conforme (historique) Décision	Procédure terminée
Accord CE/Croatie: accord de stabilisation et d'association; adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie Subject 6.40.03 Relations avec l'Europe du Sud-est et les Balkans Zone géographique Croatie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	SARYUSZ-WOLSKI Jacek (PPE-DE)	27/11/2007
	Commission pour avis		Date de nomination
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2882	2008-07-08
	Education, jeunesse, culture et sport	2923	2009-02-16
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Voisinage et négociations d'élargissement	REHN Olli	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
17/10/2007	Publication de la proposition législative initiale	COM(2007)0612 	
27/11/2007	Vote en commission		Résumé

21/11/2008	Publication de la proposition législative	15019/2008	Résumé
04/12/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/12/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0490/2008	
16/12/2008	Décision du Parlement	T6-0586/2008	Résumé
16/12/2008	Résultat du vote au parlement		
16/02/2009	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
16/02/2009	Fin de la procédure au Parlement		
24/02/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/0215(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité Euratom A 101- Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 310 Acte d'adhésion 2005 (Bulgarie et Roumanie) TSA 6-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/55024

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0490/2008	09/12/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0586/2008	16/12/2008	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	15834/2007	17/01/2008	Résumé
Document de base législatif	15019/2008	21/11/2008	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Proposition législative initiale	COM(2007)0612 	17/10/2007	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2009/0153 JO L 051 24.02.2009, p. 0008	Résumé

Accord CE/Croatie: accord de stabilisation et d'association; adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2007/0215(AVC) - 16/02/2009 - Acte final

OBJECTIF : inclure la Bulgarie et la Roumanie à l'accord de stabilisation et d'association conclu avec la Croatie.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/153/CE, Euratom du Conseil et de la Commission relative à la conclusion du protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Croatie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

CONTENU : l'accord de stabilisation et d'association avec la Croatie (voir [AVC/2001/0149](#)) a été signé entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Croatie, d'autre part.

Suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne en 2007, il est nécessaire de conclure un protocole à l'accord avec la Croatie. Le protocole, joint au texte de la décision, a été signé le 15 juillet 2008 par les parties, en vertu de la décision 2008/800/CE du Conseil.

Ce protocole est approuvé au nom de la Communauté européenne, de la Communauté européenne de l'énergie atomique et des États membres.

ENTRÉE EN VIGUEUR : le protocole entre en vigueur lorsque l'ensemble des procédures nécessaires à cet effet auront été accomplies.

Accord CE/Croatie: accord de stabilisation et d'association; adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2007/0215(AVC) - 17/01/2008 - Document annexé à la procédure

Le document du Conseil *15834/07* constitue la version finale du protocole à l'Accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Croatie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Ce protocole est conclu au nom de la Communauté européenne, de la Communauté européenne de l'énergie atomique et des États membres.

Accord CE/Croatie: accord de stabilisation et d'association; adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2007/0215(AVC) - 21/11/2008 - Document de base législatif

OBJECTIF : inclure la Bulgarie et la Roumanie à l'accord de stabilisation et d'association conclu avec la Croatie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : le 17 octobre 2007, la Commission présentait une proposition de décision destinée à conclure un protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Croatie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne (voir [COM\(2007\)0612](#)).

Pour rappel, la Communauté et ses États membres ont conclu en 2005 un Accord de stabilisation et d'association avec la Croatie (pour en savoir plus, se reporter à [AVC/2001/0149](#)).

Le 23 octobre 2006, le Conseil autorisait la Commission à ouvrir, au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, des négociations avec la Croatie en vue de conclure un protocole à l'Accord de stabilisation et d'association entre l'Union et la Croatie pour tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne. Les négociations ont débuté le 14 décembre 2006 et se sont poursuivies jusqu'au 17 avril 2007. Elles ont abouti au paraphe dudit protocole le 19 juillet 2007.

Provisoirement, il a été décidé d'appliquer ce protocole, avec effet à compter au 1^{er} août 2007, sous réserve de sa conclusion ultérieure.

Finalement, le protocole définitif à l'Accord de stabilisation et d'association UE-Croatie a été signé par les parties le **15 juillet 2008**, en vertu de la décision 2008/800/CE du Conseil.

Le texte du protocole est joint à la proposition de décision et figure au doc. Conseil *15834/07*.

La décision nécessitera l'avis conforme du Parlement européen.

Accord CE/Croatie: accord de stabilisation et d'association; adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2007/0215(AVC) - 16/12/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a donné son avis conforme par 514 voix pour, 13 voix contre et 9 abstentions, à la conclusion du protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Croatie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Jacek **SARYUSZ-WOLSKI** (PPE-DE, PL) au nom de la commission des affaires étrangères.